

Modalités particulières relatives au règlement des examens, à la délibération et au jury des examens (y compris l'attribution et la reconnaissance des crédits)

Le comité de gestion du programme informera les étudiants des règlements qui sont applicables à ce programme.

Pour toutes les questions qui ne sont pas explicitement réglées par le comité de gestion ou par cette convention, les réglementations en vigueur pour la « laurea magistrale » à Unimi seront applicables à tous les étudiants pendant leur séjour à Unimi et les règlements du « Master en sciences économiques, orientation générale » organisé conjointement par l'UCL et les FUNDP seront applicables à tous les étudiants pendant leur séjour à l'UCL/FUNDP.

Conversion des notes

Toutes les notes locales acquises seront converties en notes ECTS selon la table de correspondance ci-dessous :

Note ECTS	Définition	% d'étudiants admis qui devraient obtenir la note	Note UCL-FUNDP correspondante (sur 20)	Note Unimi correspondante (sur 30)
A	Excellent – résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances	10 %	17-20	30-30 e lode
B	Très bien – résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances	25 %	15-16.9	27-29
C	Bien – travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	30 %	13-14.9	23-26
D	Satisfaisant – travail honnête mais comportant des lacunes importantes	25 %	12-12.9	20-22
E	Passable – le résultat satisfaisant aux critères minimaux	10 %	10-11.9	18-19
FX	Insuffisant - un travail supplémentaire est nécessaire	-	7-9.9	15-17
F	Insuffisant – un travail supplémentaire important est nécessaire	-	0-6.9	0-14

Ce tableau de conversion pourra être modifié si apparaissent des changements dans l'échelonnage et la distribution des notes dans les trois institutions. Cette conversion pourra faire l'objet de discussions ultérieures entre les Partenaires.

Cette table de conversion sera communiquée aux étudiants.

Mémoire de fin d'études.

Les étudiants rédigeront un seul mémoire de Master sous la supervision d'un professeur d'une des trois institutions.

Défense du mémoire

Les jurys de mémoire dans chaque institution partenaire seront établis conformément au droit national en vigueur.

Au moins un membre du jury doit être un professeur de l'UCL/FUNDP et un membre du jury doit être un professeur de l'Unimi. La défense de mémoire peut avoir lieu par vidéoconférence.

Délibération et proclamation

L'université d'origine échangera avec l'université d'accueil les informations concernant le parcours de l'étudiant.

La délibération et la proclamation des résultats auront lieu selon les règles en vigueur dans l'université d'accueil. Pour les étudiants de l'Unimi, le diplôme sera conféré après délibération et proclamation à l'UCL/FUNDP agissant aussi pour compte de l'Unimi. Pour les étudiants de l'UCL/FUNDP, le diplôme sera conféré après délibération et proclamation à l'Unimi agissant aussi pour compte de l'UCL/FUNDP.

Attribution des mentions finales et du « voto di laurea »

En vue d'harmoniser les mentions finales, l'Unimi et les UCL/FUNDP utiliseront la table de correspondance suivante entre les « voto di laurea » de l'Unimi et les mentions de l'UCL/FUNDP :

Mention UCL/FUNDP	« voto di laurea » de l'Unimi
Plus Grande Distinction	110 cum laude
Grande Distinction	110
Distinction	100 - 109
Satisfaction	66 - 99

Cette conversion pourra faire l'objet de discussions ultérieures entre les Partenaires, qui décideront conjointement des possibles changements à apporter à cette table.